



Les droits d'auteur



Quelles sont les conditions
d'application des droits



Quelles sont les conditions d'application des droits d'auteur ?



1ère condition :
une œuvre



Quelles sont les conditions d'application des droits d'auteur ?

1ère condition : une œuvre de l'esprit



« Les droits d'auteurs s'appliquent à toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination »
(Article L. 112-1 CPI) .



Quelles sont les conditions d'application des droits d'auteur ?



- 1° Les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques ;
- 2° Les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature ;
- 3° Les œuvres dramatiques ou dramatico-musicales ;
- 4° Les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque, les pantomimes, dont la mise en œuvre est fixée par écrit ou autrement ;
- 5° Les compositions musicales avec ou sans paroles ;
- 6° Les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles ;
- 7° Les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie
- 8° Les œuvres graphiques et typographiques ;
- 9° Les œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ;
- 10° Les œuvres des arts appliqués ;
- 11° Les illustrations, les cartes géographiques ;
- 12° Les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences ;
- 13° Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ;
- 14° Les créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure.



Quelles sont les conditions d'application
des droits d'auteur ?



2ème condition :
une œuvre créative et
originale

Quelles sont les conditions d'application des droits d'auteur ?

2ème condition : une œuvre créative et originale

L'œuvre doit être créative

L'œuvre doit être originale



Quelles sont les conditions d'application des droits d'auteur ?

2ème condition : une œuvre créative et originale



L'œuvre doit être créative

L'œuvre doit être originale





Quels sont les droits reconnus
à l'auteur ?

Quels sont les droits reconnus à l'auteur ?



Article L.111-1 CPI : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable



Quels sont les droits reconnus à l'auteur ?



1 . Les droits patrimoniaux

Durée : toute la vie de l'auteur et 70 ans après son décès ou après la divulgation si l'œuvre appartient à une personne morale (société, association).

2 . Les droits moraux

Droits directement attachés à la personne de l'auteur. Ils sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles. .

Quelles protections pour les éléments composant une production publicitaire ?



Éléments de la publicité	Droits d'auteur	Droit de la marque	Droit des dessins et modèles
Slogans et motifs sonores publicitaires	X	X	
Noms commerciaux, logos, noms de produits, noms de domaine		X	
Packaging, conditionnement	X	X	X
Affiche	X		X
Vidéo	X		
Texte	X		
Musique	X		